

MAIRIE
DE
CHARLY-ORADOUR
57640



**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE CHARLY-ORADOUR**

**du 04 FEVRIER 2019
A 19H00**

**En mairie de Charly-Oradour
Sous la présidence de René HUBERTY**

Etaient : HUBERTY René, OBERLE Francis, BICARD Patrick, FREYTHÉ Fanny, CAYOTTE Jean-Paul, FLAHAUT Sophia, SALVARO Christophe, GRABIAS Florent.

Absents excusés : CAMMARATA Marie-Elisa, GOEURIOT Myriam, PINCEMAILLE Michaël, FOLMER Jean-Michel, SEDICAUT Nathalie.

Procurations : CAMMARATA Marie-Elisa à FLAHAUT Sophia, GOEURIOT Myriam à FREYTHÉ Fanny, PINCEMAILLE Mickaël à HUBERTY René, FOLMER Jean-Michel à BICARD Patrick.

Secrétaire de séance : Sophia FLAHAUT

Date de la convocation : 17/01/2019

Date d'affichage : 17/01/2019

Nombre de Conseillers : 13

Nombre de Présents : 08

Nombre de Votants : 12

Point n°01 :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11/12/2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal du 11/12/2018.

Point n°02 :

SUBVENTION POUR L'ORGANISATION PAR L'AFR DE CHARLY-ORADOUR DE LA COURSE PEDEDESTRE LA CARLESIEENNE LE 07/04/2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation d'une course à pied « La Carlésienne » par l'association Familles Rurales de Charly-Oradour, le dimanche 07/04/2019. Monsieur le Président de l'association Familles Rurales présent dans la salle est autorisé à prendre la parole et à présenter ce projet dont les bénéfices seront reversés à une association caritative.

L'association Familles Rurales fait une demande de subvention afin de financer en partie l'organisation de cette manifestation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'octroyer à l'association Familles Rurales la somme de 2000 €.

Point n°03 :

LOCATION LOGEMENT COMMUNAL 21 A RUE DU 10 JUIN : ETAT DES LIEUX ET NETTOYAGE - LOYER ET CAUTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du changement de locataire au 21 A rue du 10 Juin depuis le 28 décembre 2018.

Il présente l'état des lieux de l'appartement au départ de Mme LEWIS Corinne et à l'arrivée de Mme MARTINELLO Carine.

Mme MARTINELLO a présenté une facture d'achat de produits de remise en peinture pour un montant de 114.85 € TTC. Les heures de travail comptabilisées sont de 35H. Le coût de cette réhabilitation est donc fixé à 710 €, en tenant compte du coût horaire des agents communaux.

Après en avoir délibéré, au vu de l'état des lieux et du coût de la remise en état de l'appartement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- que Mme MARTINELLO Carine commencera à payer ses loyers au 1er février 2019, la période du 28 décembre 2018 au 31 janvier 2019 lui étant loué gracieusement,
- de ne pas reverser la caution d'un montant de 710 € à Mme LEWIS Corinne.

Point n°04 :

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES RIVES DE MOSELLE RAPPORT DU 12/09/2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Considérant le rapport de la CLECT réunie le 12 septembre 2018 proposant qu'au titre des charges transférées liées à la compétence GEMAPI, l'attribution de compensation de la Commune de Hauconcourt soit diminuée de 119 873 Euros.

A compter du 1er janvier 2018, l'attribution de compensation de la Commune de Hauconcourt s'établit ainsi à 1 208 320 Euros. Les attributions de compensation des autres Communes membres demeurent inchangées.

APPROUVE à l'unanimité le rapport de la CLECT réunie le 12/09/2018.

Point n°05 :

RAPPORT D'ACTIVITE 2017 COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité 2017 de la communauté de Communes Rives de Moselle.

Une copie du présent rapport sera transmise aux Conseillers Municipaux par mail.

Point n°06 :

DIVERS

- Police Municipale : Mme le Maire d'Ennery a décidé de dénoncer la convention de police pluri-communale de façon unilatérale à compter du 04 février 2019,
- Evacuation de grumes par le chemin communal/rue du Puits aux Chevaux :
- Une autorisation a été donnée à la société chargée de transporter les grumes coupées sur le territoire communal, sous réserve de remise en état de la voirie si nécessaire.

Des dégâts ont été constatés et des photos envoyés au représentant de la société.

Une réunion de chantier aura lieu le jeudi 7 février à 10H.

La séance est levée à 21H.

Le Maire.
René HUBERTY

